CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 14 janvier 2019 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

 MADAME SANDRA ÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

 MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

 MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 03 DÉCEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 décembre 2018 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 décembre 2018 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-03**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2018 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2018 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-04**

**ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 décembre 2018 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-quarante-mille-trente-neuf-dollars et quarante-neuf-cents (140,039.49$) de déboursés et de quinze-mille-deux-cent-vingt-six-dollars et quatre-vingt-onze-cents (15,226.91$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-cinquante-cinq-mille-deux-cent-soixante-six-dollars et quarante-cents (155,266.40$).

QUE ces dépenses font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-05**

**ADOPTION-RÈGLEMENT NUMÉRO 130 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ POUR L’EXERCICE FINANCIER 2019**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l’exercice financier 2019 de la Municipalité de Sainte-Félicité ont été étudiées par le conseil municipal;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires comportent des dépenses de l’ordre de 1,240,486$ pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2019;

ATTENDU QU’un avis a été publié le 04 décembre 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 130 établissant les prévisions budgétaires pour l’exercice financier 2019 a été présenté par le conseiller, Monsieur Éric Normand;

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné par Monsieur Éric Normand, lors de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le *Règlement numéro 130 établissant les taux de taxation de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l’exercice financier 2019* avec dispense de lecture dont copie demeure annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-06**

**SÉCURITÉ CIVILE-DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-VOLET 2-AGENCE MUNICIPALE 9-1-1**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le Ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu’il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d’aide financière offert par l’Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l’outil d’autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu’elle juge nécessaire d’améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité présente une demande d’aide financière à l’Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10,000.00$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s’engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12,000.00$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d’une valeur d’au moins 2,000.00$;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer pour et en son nom le formulaire de demande d’aide financière et atteste que les renseignements qu’il contient son exacts.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-07**

**AUTORISATION-RENOUVELLEMENT 2019 DE LA CERTIFICATION DE SECOURISTE EN MILIEU DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la date d’échéance des certificats de secouristes pour les employés municipaux est en mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE la CNESST subvention la formation, mais le salaire et les frais de déplacement des employés municipaux sont à la charge de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise les employés municipaux (Yves Chassé-Ange-Émile Desjardins) à suivre la formation pour le renouvellement de la certification de secouriste;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité assume les frais encourus pour la formation.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-08**

**NOUVELLE LOI SUR LES HYDROCARBURES –DEMANDE DE MARZCORP OIL & GAS INC.-NOMINATION D’UN ÉLU AU COMITÉ DE SUIVI**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la nouvelle Loi sur les hydrocarbures, le nouveau décret 1253-2018 à propos de l’attribution des licences d’exploration, de production et de stockage d’hydrocarbures ainsi que le nouveau décret 1252-2018 à propos des activités d’exploration, de production et de stockage d’hydrocarbures en milieu terrestre;

CONSIDÉRANT QUE le représentant, Monsieur Jacques Perron, de Marzcorp

Oil & Gas inc., a transmis copie des articles 28 et 29 de la nouvelle Loi sur les hydrocarbures ainsi que copie des articles 5 à 16 du nouveau décret;

CONSIDÉRANT QUE Marzcorp Oil & Gas inc. avisait officiellement par écrit le 20 décembre 2018, la Municipalité de Sainte-Félicité, en vertu de l’article 29 de la nouvelle Loi sur les hydrocarbures qui prévoit que le titulaire d’une licence d’exploration a l’obligation d’aviser officiellement la municipalité locale, la municipalité régionale de comté et les propriétaires de cet état de fait;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 28 de la nouvelle Loi sur les hydrocarbures, le titulaire a l’obligation de créer un ou des comités de suivi;

CONSIDÉRANT QUE Marzcorp Oil & Gas inc. n’a aucun programme de travaux d’exploration spécifique et prévu pour les prochaines années sur le territoire couvert par la licence d’exploration et affectant une partie du territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

 QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité prend acte de fait des obligations des articles 28 et 29 de la nouvelle Loi sur les hydrocarbures de Marzcorp Oil & Gas inc.;

 QUE le maire Monsieur Andrew Turcotte, soit nommé sur le Comité de suivi en vertu de l’article 28 en vertu de la nouvelle Loi sur les hydrocarbures.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-09**

**ACTE DE FAIT-DÉPÔT DU PROJET D’ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIE DE LA MRC DE LA MATANIE 2030**

CONSIDÉRANT la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* prévoit l’obligation de maintenir en vigueur un énoncé de sa vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la vision stratégique est une image globale de ce que souhaite devenir une collectivité au terme d’une planification et guide l’organisation dans la gestion des changements souhaités;

CONSIDÉRANT l’Atelier de réflexion La Matanie 2030, tenu en mai 2018, regroupant des intervenants de tous les secteurs afin de définir les valeurs et les priorités devant être au cœur de l’énoncé;

CONSIDÉRANT QU’après son adoption, le projet d’énoncé a été transmis au Ministre des Affaires municipales et de l’Habitat ainsi qu’aux municipalités lesquelles bénéficieront d’un délai de 120 jours pour transmettre leur avis ainsi que d’un délai de 20 jours pour demander la tenue d’une consultation sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du projet d’énoncé de vision stratégie de la MRC de La Matanie 2030, transmis par Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Matanie, en date du 17 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

\*QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

\*QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité est en faveur du projet d’énoncé de vision stratégie de la MRC de La Matanie 2030;

\*QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande une consultation pour le secteur est de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-10**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-PROGRAMME EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2019**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’Emploi d’été Canada (EÉC) 2019 pour l’embauche d’un étudiant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

\*D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’Emploi d’été Canada (EÉC) 2019;

\*QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Yves Chassé, soit autorisé à signer tous les documents requis pour la demande d’aide financière.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-11**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-PROGRAMME D’EMPLOIS VERTS 2019**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’emplois verts 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

\*D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’emplois verts 2019;

\*QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Yves Chassé, soit autorisé à signer tous les documents requis pour la demande d’aide financière.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-12**

**ACTE DE FAIT-PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L’ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES-FONDS VERT-9022.00$**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 14 décembre 2018, la ministre de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Madame Marie-Chantal Chassé informe que la performance de la municipalité, en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles et industrielles, commerciales et institutionnelles générées sur le territoire a valu en 2018 une subvention d’un montant 9,022.00$ du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l’élimination de matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

\*DE prendre acte de fait de la correspondance de la Ministre Madame Marie-Chantal Chassé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-13**

**MANDAT-RESPONSABLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA GESTION DE LA SALLE ALPHONSE SIMARD ET DU CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit nommer un responsable pour la gestion des la salle Alphonse Simard et le Centre Sportif Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

\*QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Yves Chassé, comme responsable de la gestion de la salle Alphonse Simard et du Centre Sportif Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-14**

**AUTORISATION-CHANGEMENT DES SERRURES DES LOCAUX DU CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE les serrures des portes du Centre Sportif Sainte-Félicité doivent être remplacés pour avoir un meilleur contrôle du registre de clés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

\*QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire le changement des serrures des portes du Centre Sportif Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-15**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ DE MATANE-MATAPÉDIA-MONSIEUR PASCAL BÉRUBÉ-TRAVAUX D’ASPHALTAGE SECTEUR CENTRE VILLAGE-ÉTÉ 2019**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité prévoit faire des travaux d’asphaltage dans le secteur centre du village durant la saison estivale 2019 pour un montant estimé à plus de cent-mille-dollars (100,000.00$);

CONSIDÉRANT QUE le secteur centre du village est localisé dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d’asphaltage sont très coûteux pour notre région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

\*QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

\*QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande une aide financière d’un montant de cinquante-mille-dollars (50,000.00$) au député de Matane-Matapédia, Monsieur Pascal Bérubé, pour des travaux d’asphaltage durant la saison estivale 2019.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-16**

**LISTE DES ARRIÉRAGES DE TAXES-ENVOI AVIS RECOMMANDÉS**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité dépose la liste des arriérages de taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

\*QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à expédier par envoi recommandé à tous les propriétaires qui sont endettés envers la municipalité de payer le solde dû avant que la municipalité fasse les procédures de ventes pour taxes auprès de la MRC de La Matanie.

**PERIODE DE QUESTIONS**

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les personnes (4) présentes à se prévaloir de cette période de questions. (début :19h25, Fin :19h27)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-01-17**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE**

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 14 janvier 2019, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h28.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

 Secrétaire-trésorier